

- 3. Idem
- 2. Noël, André. (2009). « Comités d'intérêts particuliers entre conseillers et promoteurs », *La Presse*, 17 mars, <http://www.lapresse.ca/archives/montreal/2009/03/17/01-537149-comites-interets-particuliers-entre-conseillers-et-promoteurs.php>
- 4. Lacroix, Ariane. (2010). « CHUM : un seul consortium en lice », *La Presse*, 17 mars, <http://www.lapresse.ca/archives/montreal/2010/03/17/01-4251376-lacroix-un-seul-consortium-en-lice.php>

Autrement dit, les firmes qui ont préparé les plans du CHUM avaient une avance pour obtenir le contrat au CUSM et vice versa. Et comme par magie, c'est exactement ce qui est arrivé.

« Comme les deux projets se ressemblent, il existe un risque qu'une firme de professionnels fasse des suggestions ou obtienne des informations dans un premier projet, dont elle profitera dans le deuxième. »

Pour ces géants de la finance, le « concurrent » est aussi, souvent, un associé. Pour ce qui est de la concurrence, on repassera...

Or l'Instituteur, une banque d'investissement anglaise, fait aussi partie du consortium au CUSM. Elle est associée à OHL dans le cas du CHUM, mais elle est concurrente de OHL au CUSM. Pomerleau-Verrault est associé à l'Instituteur dans le cas du CHUM, mais fait partie du consortium gagnant dans le cas du CHUM.

« [...] pire que ce que le Vérificateur général de Montréal a reproché à la Ville de Montréal dans le contrat des compteurs d'eau [...] »

Après la fermeture des appels d'offres, *La Presse* constate que les libéraux ont changé les règles du processus de PPP, ce qui a été qualifié de : un avantage indu en obtenant les plans de son concurrent.

Le centre de recherche du CHUM n'avait qu'un seul soumissionnaire puisque la dernière minute la firme Dalkia s'est désistée.

Dalkia n'a pas tout perdu puisque cette firme fait partie du consortium choisi pour le projet du CHUM avec les firmes l'Instituteur et OHL.

« **L'OTROI DES CONTRATS : QUAND ON JOUE À QUI PERD... GAGNE... QUAND MEME** »

Les processus d'appels d'offres ont été dignes des meilleurs standards avec leur lot de chasses-croisés entre les acteurs. Les CHUM et CUSM ont engagé des firmes-conseils pour les aider à négocier les contrats. SNC-Lavalin conseille le CHUM tout en faisant partie des constructeurs du CUSM. Axor conseille le CUSM tout en faisant partie des constructeurs du CHUM. La similarité des projets a fait dire à une architecte :



LES DÉS ÉTAIENT PIPÉS

Dès 2009, *Le Devoir* nous rapportait que le Vérificateur général du Québec dénonçait le fait que les dés étaient pipés dès le départ pour favoriser le mode PPP :

« Malgré les millions dépensés auprès de firmes d'experts-conseils, dont PricewaterhouseCoopers, l'Agence des PPP a systématiquement faussé les résultats en fournissant des hypothèses irréalistes, en posant des jugements tendancieux et en omettant des données essentielles à une évaluation objective. Une telle complicité des experts externes avec un client aussi malhonnête ne peut s'expliquer que par l'appât du gain ou l'amitié politique, ou les deux à la fois. »

Malgré l'opinion dévastatrice du Vérificateur général, les libéraux nous ont imposé le mode PPP.

1 Sansfaçon, Jean-Robert. (2009). « Centres hospitaliers — Les dés étaient pipés », *Le Devoir*, 20 novembre, <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/277567/centres-hospitaliers-les-des-etait-pipes>



- 5. Vallès, France. (2014). « SNC, le PDG et les pots-de-vin », *La Presse*, 22 mai, <http://lavalin.lapresse.ca/politique/chroniques-vallès/2014/05/22/01-478753-snc-le-pdg-et-les-pots-de-vin.php>
- 6. Noël, André. (2009). « CUSM : feu vert aux propositions non conformes », *La Presse*, 13 octobre, <http://www.lapresse.ca/archives/politique-quebec/2009/10/13/01-910642-cusm-feu-vert-aux-propositions-non-conformes.php>

Après la fermeture des appels d'offres, *La Presse* constate que les libéraux ont changé les règles du processus de PPP, ce qui a été qualifié de : un avantage indu en obtenant les plans de son concurrent.

« [...] il a connu une hausse de ses coûts de 78 %, passant à 2,8 milliards \$ »

« [...] le projet du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) a grimpé de 127 %, pour passer à 3,4 milliards \$, alors qu'il reste encore deux ans de travaux. Quant au projet en PPP du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) [...] il a connu une hausse de ses coûts de 78 %, passant à 2,8 milliards \$ »

« **LES ACCUSATIONS CRIMINELLES PLEUVENT** »

L'UPAC a qualifié le contrat du CUSM en PPP de : « plus grande fraude de corruption de l'histoire au Canada »

Le gouvernement de Philippe Couillard coupe dans tous les services, rien n'est épargné : l'éducation, la santé et les services sociaux, le développement régional, l'aide aux plus démunis, etc.

Les libéraux ne ménagent rien : même pas l'aide aux petits déjeuners pour les enfants qui se présentent à l'école le ventre vide. Toute cette austérité nous est imposée parce que les libéraux se disent « responsables », « rigoureux » et « transparents ».

Ils ont le front de nous dire qu'ils le font pour les générations futures!

Vraiment ?

- 7. Craig, Isabelle. (2013). « Dépassements de coûts des grands projets, qu'est-ce qui cloche ? », *SNC Première*, 15 juillet, <http://snc.ca/debats/chroniques-craig/2013/07/15/01-4325466-est-ce-que-les-grands-projets-sont-toujours-en-tard>
- 8. Arsenault, Julien. (2015). « Les accusés du CUSM devant le juge », *Le Devoir*, 17 mars, <http://www.ledevoir.com/societe/justice/43661/les-accusés-du-cusm-devant-le-juge>
- 9. Lacroix, Vincent. (2015). « Arthur Porter traité par sa femme, qui plaidera coupable », *La Presse*, 3 février, <http://www.lapresse.ca/archives/montreal/2015/02/03/01-4825466-arthur-porter-traité-par-sa-femme-qui-plaidera-coupable.php>

Le premier ministre Couillard, grand ami d'Arthur Porter à l'époque où il faisait la promotion des PPP, se garde bien de déclencher une enquête. En plaidant coupable à des accusations de recyclage des produits de la criminalité et de complicité, l'épouse d'Arthur Porter, Pamela Mattok Porter, a reconnu que ses millions « étaient le fruit d'un crime ».

Il n'y a jamais eu de véritable enquête publique. Aujourd'hui, le principal accusé Arthur Porter est décédé. Nous sommes donc en droit de nous demander ce qui adviendra du procès entamé dans l'affaire du CUSM. Cela laisse les contrats dans les mains des firmes qui les ont obtenus de façon plus que douteuse, sinon carrément frauduleuse.

« **LA FIN DES BELLES PROMESSES** »

Une fois les contrats signés, la machine s'est emballée. Fin 2012, les coûts avaient déjà explosé. La firme SECOR-KPMG rapporte que :

« **LES ACCUSATIONS CRIMINELLES PLEUVENT** »

L'UPAC a qualifié le contrat du CUSM en PPP de : « plus grande fraude de corruption de l'histoire au Canada »

LE CHUM ET LE CUSM EN PPP DES TROUS SANS FOND POUR LES CITOYENNES ET CITOYENS



COALITION DES CHUS SANS PPP

PRIVATISATION PPP NON

Nous exigeons la divulgation publique de la totalité des contrats des PPP du CHUM

Les contrats en mode PPP sont secrets. Personne n'a le droit de savoir combien les firmes du PPP vont nous facturer pour l'entretien des bâtiments, même pas combien ils vont nous facturer pour une ampoule électrique. Des procédures judiciaires sont en cours pour connaître le coût de l'entretien des bâtiments. SNC-Lavalin conseille le CHUM tout en faisant partie des constructeurs du CUSM. Axor conseille le CUSM tout en faisant partie des constructeurs du CHUM. La similarité des projets a fait dire à une architecte :

« **À QUEL PRIX ?** »

Les contrats en mode PPP sont secrets. Personne n'a le droit de savoir combien les firmes du PPP vont nous facturer pour l'entretien des bâtiments, même pas combien ils vont nous facturer pour une ampoule électrique. Des procédures judiciaires sont en cours pour connaître le coût de l'entretien des bâtiments. SNC-Lavalin conseille le CHUM tout en faisant partie des constructeurs du CUSM. Axor conseille le CUSM tout en faisant partie des constructeurs du CHUM. La similarité des projets a fait dire à une architecte :

« **30 ANS À SE FAIRE VIDER NOS COFFRES** »

La fin de la construction ne mettra pas fin au cauchemar des PPP. En fait, il se poursuivra pendant encore 30 ans, puisque les firmes du PPP restent propriétaires des bâtiments et devront les entretenir (électricité, chauffage, climatisation, plomberie, etc.).

Monsieur Couillard, vous devriez vous rappeler ce que disait le ministre Barrette des PPP en 2009 :

Gaétan Barrette fulmine contre les PPP : « On ne peut pas construire un hôpital universitaire en PPP, la formule est beaucoup trop rigide. Un pont, oui, une route, oui. On refait l'asphalte tous les cinq ans, point final. Les PPP fixent les choses dans le temps, alors qu'un hôpital bouge. C'est comme le Christ et l'Antéchrist! »

Monsieur Couillard, être transparent, ça commence par dévoiler publiquement combien ont coûté les deux hôpitaux en PPP, jusqu'ici et surtout combien coûtera leur entretien pour les 30 prochaines années.

Monsieur Couillard, pour nous, la rigueur commence par mettre fin à des contrats viciés avant même d'être signés, des contrats entachés de corruption, de fraude et de collusion et qui ont dépassé leurs coûts prévus de plusieurs centaines de millions.

Monsieur Couillard, la responsabilité, c'est de protéger les services publics contre les compressions et de mettre fin aux PPP qui vident nos coffres publics.

20. Ouimet, Michèle. (2009). « Les bas et les bas des PPP », *La Presse*, 31 mars, <http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/michèle-ouimet/2009/03/31/01-841853-les-bas-et-les-bas-des-ppp.php>

COALITION DES CHUS SANS PPP

PRIVATISATION PPP NON

FAIRE ANNULER LES CONTRATS, ÇA DEMANDE UN PEU DE DÉTERMINATION

Philippe Couillard ne manque pas de détermination quand vient le temps de couper dans la santé, dans l'éducation et dans tous les services à la population.

Le même Philippe Couillard ne veut absolument rien faire quand vient le temps de s'attaquer aux puissants intérêts financiers qui s'en mettent plein les poches à nos dépens. Si Couillard faisait résilier les contrats des PPP, ce sont plusieurs centaines de millions qu'il pourrait nous faire économiser¹⁰.

RÉSILIATION DES CONTRATS... LE BIG MONTRE LA VOIE!

Le Bureau de l'inspecteur général de Montréal (le BIG) vient de montrer la voie. Constatant des « irrégularités » dans l'octroi de 4 contrats totalisant 7,7 millions \$, l'inspecteur réclame « l'annulation de quatre contrats »¹¹.

L'inspecteur général de Montréal écrit dans son rapport que la Société du Parc Jean-Drapeau peut « résilier le contrat sur simple avis [...] en reprenant [...] la règle générale de l'article 2125 CCQ ».

10. Hébert, Guillaume et Minh Nguyen. (2014). *Devrait-on racheter les PPP du CHUM et du CUSM?*, Note socio-économique, <http://ris-recherche.qc.ca/publications/chu-ppp>.

11. Projet de revalorisation et de développement, Horizon 2017 Société du parc Jean-Drapeau, Rapport et recommandations de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, mars 2015 https://www.bigmt.ca/content/uploads/2014/10/Rapport-denquete-RI-NAL-Horizon2017_230315.pdf.

Et, en un tel cas, l'inspecteur général ajoute :

« **Aucun recours pour perte de profits anticipés, mais seulement pour les frais déjà engagés ne reprend la règle générale de l'article 2129 CCQ.** »¹²

Qu'attendent donc les libéraux pour faire résilier les contrats des CHUs en PPP? Où sont passées leur « rigueur », leur « transparence » et leur détermination pour couper là où ça coûte cher ?

Tout dans les contrats en PPP devrait pourtant inciter Philippe Couillard à y mettre fin :

- des études qualifiées de pipées pour choisir le mode PPP;
- une absence de concurrence lorsqu'il reste un seul soumissionnaire pour les contrats de conception architecturale (équipes maîtres);
- le contrat du CUSM aurait été obtenu par le versement de pots-de-vin de 22 millions;
- des concurrents qui sont aussi des associés dans le cas du CHUM et du CUSM;
- des dépassements de coûts de construction de plus de 4 milliards \$ déjà en 2012;
- des contrats secrets pour l'entretien pendant 30 ans de nos hôpitaux avec tous les abus que cela laisse présager;
- la plus grande fraude de corruption de l'histoire du Canada selon l'UPAC.

12. Idem

METTRE FIN AU FIASCO PPP

LES 12 QUESTIONS QUI DÉMONTRENT QUE L'ON DOIT METTRE FIN AU FIASCO DES CHUS EN PPP :

1. Ce n'est pas assez pour vous, monsieur Couillard que le Vérificateur général a considéré que les dés étaient pipés en faveur des PPP ? (voir note 1)
2. Ce n'est pas assez pour vous, monsieur Couillard que les firmes maîtres ont eu un avantage indu pour obtenir la construction de l'autre projet ? (voir note 2)
3. Ce n'est pas assez pour vous, monsieur Couillard que les firmes qui ont obtenu les contrats se sont retrouvées seules soumissionnaires ? (voir note 4)
4. Ce n'est pas assez pour vous qu'une firme ait obtenu le contrat du CUSM en ayant eu copie, illégalement, des plans de son concurrent ? (voir note 5)
5. Ce n'est pas assez pour vous que le gouvernement Charest ait modifié les règles après la fin des appels d'offres pour permettre les soumissions non conformes de rester en liste et finalement obtenir un contrat ? (voir note 6)
6. Ce n'est pas assez pour vous qu'au moins 6 dirigeants de SNC-Lavalin et deux responsables du CUSM, dont votre « ex-ami » Arthur Porter, soient poursuivis pour fraude, collusion et corruption dans le contrat du CUSM ? (voir note 8)
7. Ce n'est pas assez pour vous qu'en reconnaissant avoir vécu de fruits de la criminalité, Mme Porter a détruit tout vestige de crédibilité qui aurait pu subsister face à l'octroi du contrat du CUSM ? (voir note 9)
8. Ce n'est pas assez pour vous que la promesse de non-dépassement de coûts avec le mode PPP ait volé en éclat dès 2012 lorsque KPMG-SECOR a révélé que le coût du CUSM avait grimpé de 78 % et le CHUM avait dépassé de 127 % alors qu'il restait encore plus de deux ans de construction ? (voir note 7)
9. Ce n'est pas assez pour vous que les contrats restent secrets ?
10. Ce n'est pas assez pour vous que SNC-Lavalin réclame 150 millions \$ en « extras » au CUSM ? (voir note 15)
11. Ce n'est pas assez pour vous que le CUSM se retrouve avec pas moins de 3000 malfaçons qu'il va falloir corriger pour rendre l'hôpital fonctionnel et sécuritaire ? (voir note 14)
12. Ce n'est pas assez pour vous que les fonds publics se gaspillent en frais d'avocats à cause notamment de ces quelque 3000 malfaçons ?



QUAND LE MIRACLE TOURNE AU CAUCHEMAR

Le CUSM vient à peine d'être « livré » et déjà, il y aurait plus de 14 000 malfaçons, nous rapportait la *Gazette*¹³ :

- des prises électriques non conformes de 15 ampères alors que le code électrique exige des prises de 20 ampères dans les hôpitaux;
- des équipements médicaux inutilisables en raison de l'absence de prises électriques;
- des panneaux électriques qu'il faut changer puisqu'on doit rajouter des circuits pour pouvoir brancher les équipements médicaux;
- une ventilation inadéquate là où on déballe les produits dangereux;
- des problèmes sévères de salubrité avec des planchers rugueux là où tout doit être stérile, comme à la pharmacie;
- des lavabos flambant neuf qu'il faut changer, parce que non conformes aux normes de désinfection;
- des refoulements d'égouts jusqu'au deuxième étage de l'Hôpital;
- des planchers de tuile qui craquent partout dans l'Hôpital.

13. Aaron Derfel (2015). « Raw sewage backups at MUHC superhospital test relations with SNC-Lavalin », *Montreal Gazette*, 26 août, <http://montrealgazette.com/news/local-news/raw-sewage-backups-at-muhc-superhospital-test-relations-with-snc-lavalin>.



La direction du CUSM se rend maintenant compte de ce que cela signifie être locataires de leur hôpital. Viennent donc plusieurs questions importantes :

- Quand seront corrigées les malfaçons ?
- Comment seront faits les travaux ?
- Est-ce que les firmes du PPP reconnaissent qu'il faut faire les travaux ?
- Si oui, quand seront faits les travaux ?
- Est-ce que les firmes reconnaîtront qu'il leur appartient de payer pour ces travaux ?

Avec les contrats PPP, le CUSM n'a pas le droit de magasiner un meilleur prix pour faire effectuer le plus petit travail qui soit, ni de magasiner un meilleur prix pour quoi que ce soit, même pour des ampoules électriques ! En mode PPP, le locataire doit obligatoirement passer par le propriétaire pour tout : les travaux et le matériel.

Tout indique que cela va devenir un fouillis de poursuites et contre-poursuites judiciaires qui coûteront des fortunes aux contribuables.

Le CUSM n'a pas assez d'espace pour ce à quoi il était destiné. Par exemple, on a « oublié » les laboratoires ! On a donc dû installer plusieurs centaines de personnes sur deux étages du centre de recherche.



Déjà, avant même la livraison de l'hôpital, le *Journal de Montréal* faisait état de la guerre virulente entre le CUSM et le PPP¹⁴ :

« **Le CUSM s'est dit « abasourdi » que la firme SNC-Lavalin, qui est soupçonnée d'avoir versé 22,5 millions \$ en pots-de-vin pour obtenir le contrat de construction du futur hôpital, ose lui réclamer plus de 150 millions \$ d'extras.** »

LES PPP, C'EST DONNER LES CLÉS DE NOTRE COFFRE-FORT PUBLIC AUX ENTREPRISES PRIVÉES

Les libéraux auraient dû le savoir que les PPP poseraient problème, car 4 ans avant la signature des contrats PPP, la Secrétaire à la Santé de l'Angleterre a mis fin abruptement à plusieurs contrats PPP dans les hôpitaux. Ces contrats étaient responsables, à eux seuls, de 50 % du déficit du budget de la santé de l'Angleterre¹⁵. Toujours en Angleterre, le syndicat UNISON a mis la main sur des listes de prix facturés au public et en 2006, les PPP facturaient plus de 115 \$ pour un simple néon et cela n'inclut pas le prix facturé pour changer ledit néon¹⁶.

En Angleterre en 2006, un hôpital devait déboursier plus de 250 \$ pour faire fixer un petit tableau au mur avec 4 vis dans une salle de réunion et cela n'inclut pas

14. Lemay, Éric Yvan. (2014). « Le CUSM surpris par l'ampleur des extras de SNC-Lavalin. Des dizaines de courriels et de lettres témoignent des désaccords avec la firme de génie », *Journal de Montréal*, 1^{er} décembre, <http://www.journaldemontreal.com/2014/11/30/le-cusm-surpris-par-l-ampleur-des-extras-de-snc-lavalin>.

15. Charlot, Emmanuel, Florie Martin et Camille Le Pomellec. (2012). « Grands stades, hôpitaux, bâtiments publics : la vraie facture », *Pièces à conviction n°93*, diffusée sur France3 le 17 octobre, <https://www.youtube.com/watch?v=O0oHA7SFuw>.

16. Idem



le prix du tableau¹⁷. En France, il fut révélé que pour faire installer une vitre dans un mur mitoyen pour permettre aux infirmières du poste d'observer les patients dans la salle d'attente, le PPP a facturé plus de 140 000 \$¹⁸.

Avec le secret qui entoure nos contrats en PPP, on ne peut que s'inquiéter. C'est maintenant, à l'heure des coupes dans tous les services, à l'heure de la « rigueur » et de la « transparence », qu'il faut mettre fin au trou sans fond des PPP.

LA DÉTERMINATION À GÉOMÉTRIE VARIABLE DES LIBÉRAUX

En France, le Centre hospitalier sud-francilien (CHSF), un hôpital construit en PPP et de taille comparable aux CHUM et CUSM, était lui aussi truffé de malfaçons et d'installations non conformes. Le gouvernement français a mis fin au contrat PPP en le rachetant une fois construit.

« **En mettant fin au « contrat », c'est 700 M€ qu'on fait économiser à la puissance publique.** »¹⁹

Qu'est-ce que ça prendra pour que le gouvernement Couillard aille chercher les milliards \$ qui sont gaspillés présentement et qui seront gaspillés dans les PPP durant les 30 prochaines années ?

17. Idem

18. Idem

19. Monier, Julien. (2014). « Rencontre avec le directeur du Sud-Francilien », *Essonne Info*, 15 octobre, <http://essonneinfo.fr/91-essonne-info/67834/rencontre-directeur-du-chsf/>.